



Secrétaire National UST et RSS TAM : Philippe COUGOULUEGNE : tel : 06 95 40 53 53

## Quel est le rôle des élus au Comité d'Entreprise ???

### (Acte I)

Les élections professionnelles approchent, ce sera sûrement le 09 janvier 2014.

C'est le moment de préciser le rôle des élus au Comité d'entreprise.

Deux fonctions : Economique et social.

#### **Economique :**

La Direction a le devoir d'informer les élus au Comité d'entreprise de toute l'organisation, la gestion et la marche générale de l'Entreprise. (Article L. 2323-6 du Code du Travail)

Pour les élus, il est important qu'ils anticipent les problèmes qui pourraient survenir dans l'Entreprise. Déposer un droit d'alerte économique si c'est nécessaire, et voter l'intervention d'un cabinet comptable pour une expertise.

Des éléments utiles à la préparation des NAO...

#### **1<sup>er</sup> exemple :**

Cet été, nous avons pointé le fait que la TaM sous-traitait, chaque année, le contrôle et la verbalisation des usagers à la SCAT, Société privée de Lyon. Nous avons alors écrit à l'agglomération pour dénoncer un appel d'offre de 493 680 €.

Ce travail peut être fait par du personnel de la TaM. Actuellement, cela permet à des conducteurs inaptes à la conduite de pouvoir trouver un poste de reclassement dans l'Entreprise. Si ce service passe exclusivement à la SCAT, ce ne sera plus possible !!!

Voici un sujet que les élus au Comité d'Entreprise auraient dû, (devraient !!!) prendre en charge